

FORMATION CONDUITE & HANDICAP

(Auto-école du cèdre)

L'auto-école du cèdre n'est pas agréée pour former des personnes connaissant un handicap, qu'il soit physique ou mental.

De ce fait aucune formation, qu'elle soit théorique ou pratique ne sera proposée.

Cependant l'établissement fait l'objet d'un enregistrement dans le registre d'accessibilité prévu par le Décret du 28 mars 2017, qui nous permet d'accueillir au sein de notre local toutes personnes à mobilité réduite (PMR).

Toutefois nous pouvons vous accompagner ou vous renseigner sur les différentes démarches suivantes :

*** Prise de rdv auprès d'un médecin agréé du département**

Dans le cas d'une visite médicale obligatoire pour prétendre au droit de formation conduite des véhicules terrestres à moteur relevant des catégories B et AM

La liste des médecins agréés dans la Loire pourra être transmise sur demande au responsable de l'établissement ou à son référent

*** Demande d'un bilan technique auprès d'un IPCSR au centre d'examen de Montbrison**

*** Renseignements sur les différentes autos école à proximité proposant une formation PMR**

La liste des auto-écoles habilitées aux formations PMR pourra être transmise sur demande au responsable de l'établissement ou à son référent.